

Ici votre
photo

GYM TONIC SAINT ROCH



**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à
présenter à chaque cours ou test PCR -72 heures**

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2021/2022

Impératif : joindre l'ensemble des documents dès la reprise de l'activité

Sous enveloppe à votre nom



NOM D 'USAGE :

Nom de jeune Fille :

Prénom :

Date de naissance:..../...../.....

ADRESSE - RUE:.....

CODE POSTAL:VILLE :

Téléphone :

Mail:@.....

J'autorise la diffusion de photos et/ou de vidéos me concernant dans la pratique de l'activité GYM TONIC

J'étais adhérente auprès d'un autre club de GYM EPGV, j'indique ses coordonnées et mon numéro de licence
.....

Je prends note que je m'engage pour la saison en cours de septembre 2021 à début juillet 2022 et qu'aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif et j'ai pris connaissance du règlement intérieur et de la note d'information aux pratiquants en lien avec la pandémie COVID 19.

Je souhaite une facture

Je joins les documents :

- fiche d'inscription + une photo d'identité ou selfie + Responsabilité COVID 19 signée
- mon paiement ➤ pour un cours : paiement au **comptant 110 €** ou paiement **en 2 fois 55 euros**

- Je suis nouvel(le) adhérent(e) :**
- certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique
- J'ai 60 ans ou plus : je joins le certificat médical spécifique

J'étais adhérent(e) GTSR saison 2020//2021 et j'ai déjà fourni un certificat médical : questionnaire de santé ci joint complété , daté et signé.

**Attention:si mon dernier certificat medical date de plus de 3 ans ,
je dois donc fournir un nouveau certificat médical pour cette nouvelle saison.**

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

L'adhérent(e) est informé(e) que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent(e) sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) pour l'inscription et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

La fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée.

Par ailleurs, cette adresse e-mail nous permet de vous informer sur l'actualité de la Fédération (newsletters, enquêtes de satisfaction...). Vous avez cependant la possibilité de ne plus recevoir ces e-mails informatifs en cliquant sur le lien « se désabonner », situé en bas de page de chaque e-mail.

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent(e) est informé(e) qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent(e) devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymtonicsaintroch@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Fait à

le

Signature

Règlement intérieur Association Gym tonic Saint Roch



Ce règlement intérieur est mis à disposition de chaque adhérente.

Article 1 : Toute participation à un cours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans exception.

Article 2 : L'INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises pour la période de début septembre à début juillet, excepté pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e) qui peut bénéficier de 2 cours d'essai avant de valider son inscription .

Le versement de la cotisation est demandé à l'inscription, celui-ci est ferme, définitif et non remboursable. Il doit être effectué à l'ordre de « Gym Tonic Saint Roch » en chèque de préférence. Toutefois, il sera possible de fractionner le versement suivant les modalités précisées lors de l'inscription (3 fois sans frais maxi).

Une inscription n'est valide que lorsque le dossier fourni par l'adhérent(e) est complet : bulletin d'adhésion, certificat médical ou questionnaire de santé ou questionnaire pour les plus de 60 ans, le règlement de la cotisation.

Nul ne peut participer à un cours s'il n'est pas en possession d'une licence valide de la FFEPGV renouvelable chaque année en début de saison (septembre).

Article 3 : LE MATÉRIEL

Les adhérent(e)s s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Au regard de la pandémie covid 19, chaque adhérente doit avoir son propre matériel.

En cas de prêt de matériel, celui-ci devra être désinfecté avant et après usage.

Article 4 : LE CIVISME

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

L'association n'est pas responsable des objets (vêtements, bijoux, tec...) oubliés ou perdus pendant le cours.


Les participant(e)s s'efforcent de ne pas perturber le cours par des bavardages, par respect pour notre animatrice, ainsi que pour les autres personnes présentes.

L'association se réserve le droit d'exclure, de ne pas inscrire ou réinscrire un(e) adhérent(e) si son attitude est irrespectueuse, agressive, ou diffamatoire envers les autres adhérent(e)s, l'animatrice ou les membres du bureau.

Les participant(e)s doivent arriver 5 minutes avant l'heure du cours, soit 08h55 pour le cours du mercredi et 19h10 pour le cours du jeudi, afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci.

La présence d'enfants n'est pas souhaitée pendant les cours qui ne leurs sont pas réservés. Le bureau décline toute responsabilité en cas de non respect de cette disposition.

Article 5 : COURS EN LIGNE L'animatrice se réserve le droit de remplacer un cours physique par un cours en ligne

(sur compte privé Facebook : [Facebook](#)  « Nath cours à domicile » , libre à chacun, chacune de se créer un compte à son nom pour s'inscrire. L'animatrice étant la seule à valider et accepter les inscriptions sur son compte. Cette option pourra être utilisée au regard de la météo par exemple(neige, verglas...) et selon l'évolution de la pandémie COVID 19.

Note d'information aux pratiquants sur la reprise des activités sportives en club à compter d'août 2021

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de votre club. Vous devrez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et retourner le formulaire complété par vos soins et signé par tout moyen à votre club (remise en main propre, envoi par courrier ou par mail).

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE

- Disposer d'un Pass sanitaire (schéma complet de vaccination ; tests négatifs RT-PCR ou test antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé ; certificat de rétablissement après contamination au covid consistant en un test RT-PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois)
- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid 19 dans les 10 jours précédents l'activité.
- Informez votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 10 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par la Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque, le cas échéant, avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS DE :

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter.

EN TOUTES CIRCONSTANCES :

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Lesignature :

